

Concours Graines d'Agro 10^{ème} Edition

Règlement du concours

ARTICLE 1 : Présentation du concours

L'Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier ci-après désigné Montpellier SupAgro (Etablissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel), l'Institut National de la Recherche Agronomique ci-après désigné INRA et l'association amicale des anciens élèves de Montpellier SupAgro ci-après désignée SupAgro Alumni, lancent la dixième édition du concours **Graines d'Agro**, en partenariat avec SupAgro Fondation.

Ce concours est ouvert à tous les étudiants actuels et aux diplômés, ayant un projet en relation avec les thématiques de formation et recherche de l'Etablissement. Les étudiants originaires d'autres établissements, sont admis s'ils effectuent une partie de leur cursus au sein de Montpellier SupAgro ou s'ils sont associés à un étudiant ou un diplômé de Montpellier SupAgro.

Comité d'organisation :

Pour favoriser le bon déroulement du concours, il est créé un comité d'organisation composé de représentants de Montpellier SupAgro, de l'INRA, de SupAgro Alumni et de SupAgro Fondation.

Pour tout renseignement, adressez vos questions par courriel à :

concours.grainesdagro@supagro.fr

ARTICLE 2 : Conditions de participation

2.1 - Les candidats

Peut candidater toute personne physique ou groupe de personnes comprenant au moins un étudiant ou diplômé de l'établissement. On entend par étudiant : personne actuellement en formation initiale, quel que soit son cursus (licence, master, ingénieur, doctorat,...). Les étudiants originaires d'autres établissements mais qui réalisent une partie de leur cursus à Montpellier SupAgro (formations initiales multi-sites) sont admis également (ex : AgroTIC...). On entend par diplômé : personne ayant terminé un cursus, diplômé de Montpellier SupAgro ou des composantes qui constituent actuellement Montpellier SupAgro (ex : ENSAM, CNEARC, ENSIA Montpellier, CEP Florac).

Ne sont pas admis à concourir : les personnels de SupAgro et les organisateurs.

2.2 - Les projets

Tout projet présenté doit satisfaire aux critères généraux suivants :

- Etre un projet personnel et relevant des thématiques de l'établissement (agronomie, agro-alimentaire, agriculture, environnement, développement durable, sciences de gestion, etc.).
- Présenter une qualité de rédaction et présentation.
- Décrire précisément les objectifs du projet.
- Faire preuve de faisabilité et d'ambition par rapport aux suites et retombées éventuelles.
- Comporter un plan de réalisation.
- Présenter une certaine originalité et créativité.

ARTICLE 3 : Modalités de participation

Tout candidat souhaitant participer au concours **Graines d'Agro** doit retourner, uniquement par courriel à l'adresse : concours.grainesdagro@supagro.fr, le formulaire de présentation de son projet, dûment complété, **sous format PDF, avant le 10 décembre 2018 à minuit.**

Ce formulaire est à télécharger sur les sites :

- www.montpellier-supagro.fr
- www.supagro.fr/fondation
- www.supagro-alumni.fr

Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux conditions de participation tant de forme (délai, qualité de présentation et de rédaction, format PDF, etc.) que de fonds (voir Article 2) ne sera pas validé. Toute tentative de fraude entraînera l'annulation immédiate de la participation.

ARTICLE 4 : Modalités de sélection

4.1 - Présélection

Une pré-sélection des projets s'effectuera sur la base d'une fiche descriptive (1 page maximum, voir annexe 1), par un Jury composé de représentants de Montpellier Supagro, INRA et de SupAgro Alumni.

4.2 - Sélection finale

Les candidats dont les projets auront été présélectionnés, devront remettre un dossier complet le décrivant plus précisément (8 pages maximum, voir trame d'aide en annexe 2) et un poster qui le présente (format A0, une trame modèle à respecter sera fournie) à retourner uniquement par courriel à l'adresse :

concours.grainesdagro@supagro.fr

La date limite de remise des **dossiers complets** est fixée au **27 janvier 2019 à minuit.**

Les projets complets seront ensuite présentés oralement devant un Jury composé d'experts internes et externes à l'établissement et choisis en fonction de la thématique de chaque projet. Les modalités sont les suivantes :

- 10 minutes pour la présentation orale
- suivie de 30 minutes de questions

Pour un projet monté en équipe, un chef de projet doit être désigné pour représenter les autres membres.

Il est prévu que les présentations se déroulent les **13 et 14 février 2019**. Les horaires exacts seront précisés ultérieurement.

Les différentes catégories et leurs principaux critères d'évaluation sont les suivants :

- **Catégorie Entrepreneuriat :**

Le ou les prix de cette catégorie récompenseront les meilleurs projets de création d'entreprise. Un prix 'Agriculture numérique' financé par la Chaire Agrotic pourra récompenser un projet d'entreprise intégrant une solution numérique au service de l'agriculture.

Principaux critères d'évaluation :

- Faisabilité technique et économique
- Avantage concurrentiel sur le territoire
- Durabilité
- Porteur et équipe

- **Catégorie Innovation :**

Le ou les prix pour cette catégorie seront décernés au projet présentant l'innovation technologique, d'usage ou sociale la mieux appréciée par le jury. Un prix 'Agriculture numérique' financé par la Chaire Agrotic pourra récompenser une innovation portant sur une solution numérique au service de l'agriculture.

Principaux critères d'évaluation :

- Nature et intensité de l'innovation
- Résultats et impacts envisagés
- Durabilité
- Porteur et équipe

- **Catégorie Initiative :**

Le prix de cette catégorie récompensera un projet concernant les champs d'expression ou d'engagement suivants : écocitoyenneté, lien social, éducation, solidarité locale ou internationale, culture.

Principaux critères d'évaluation :

- Originalité de l'initiative
- Mise en œuvre
- Résultats et impacts envisagés
- Porteur et équipe

4.3 Engagement de présence

Tout candidat pré-sélectionné s'engage à tout mettre en œuvre pour venir présenter son projet devant le jury. En cas d'empêchement, il doit impérativement en avertir le comité d'organisation 3 (trois) semaines avant la soutenance et si dans ce cas aucune solution n'est trouvée pour que son projet soit présenté au jury, il sera éliminé.

4.4 Attribution des prix

Une fois les soutenances terminées, le comité d'organisation du concours se réunira, et sur la base des recommandations des différents jurys, décidera de l'attribution des prix.

Les noms des lauréats resteront secrets jusqu'à la remise des prix.

Pour les projets déposés en équipe, une personne devra être désignée pour toucher l'intégralité du prix attribué au projet. Ce chef de projet sera l'interlocuteur privilégié des organisateurs du concours.

ARTICLE 5 : Les Jurys

5.1 - Ils seront constitués une fois la pré-sélection des projets réalisée. Leur composition sera adaptée en fonction du contenu et thématiques des projets.

5.2 - Les délibérations des Jurys se feront et resteront dans la confidentialité.

5.3 - Les membres des Jurys qui ont pris connaissance du présent règlement sont tenus à un devoir de confidentialité.

ARTICLE 6 : Remise des prix

Le concours est doté de 10 000 € de prix qui sont habituellement répartis par le comité d'organisation sur quatre prix.

Les montants des prix seront adaptés en fonction de la nature du projet et de son stade de développement et de des différents besoins pour sa réalisation.

Chaque année une cérémonie de remise des prix est organisée.

Les lauréats s'engagent à tout mettre en œuvre pour être présents à cette cérémonie qui aura lieu le 19 février 2019, ou se faire représenter par un membre de leur équipe.

ARTICLE 7 : Calendrier

24 septembre 2018 : ouverture des inscriptions

10 décembre 2018 minuit : date limite de dépôt des projets

Du 10 décembre au 20 décembre 2018 : présélection des projets

27 janvier 2019 : date limite de remise des dossiers complets

13 et 14 février 2019 : audition des candidats

19 février 2019 : cérémonie de remise des prix

ARTICLE 8 : Clauses de réserves

Montpellier SupAgro, INRA et SupAgro Alumni se réservent le droit, sans engager leur responsabilité :

8.1 – De modifier la valeur globale de la dotation ou le nombre de prix énoncés à l'article 6 en cas d'un nombre insuffisant de projets de qualité.

8.2 – De proroger, d'écourter, de modifier le calendrier de déroulement ou d'annuler la présente opération, si la qualité des projets présentés est insuffisante ou si le nombre de candidatures est insuffisant.

8.3 – D'arbitrer tout litige concernant les protestations liées au présent concours.

ARTICLE 9 : Acceptation du Règlement et obligations

La participation au concours et le dépôt de dossier de candidature entraînent, pour les participants, l'acceptation de l'ensemble des clauses du présent règlement et pour les lauréats l'acceptation à titre gratuit de la publication, selon tous modes, des résumés des projets (à fournir par les candidats retenus pour la deuxième session), à des fins médiatiques dans le cadre de la présente opération.

Les lauréats s'engagent à n'utiliser les dotations que dans le cadre de la réalisation du projet.

A cet effet, à la demande de Montpellier SupAgro, INRA et de SupAgro Alumni, les lauréats s'engagent à fournir un an après la remise du prix un bilan du projet. Celui-ci pourra rester confidentiel à la demande expresse du candidat.

Montpellier SupAgro, INRA et SupAgro Alumni s'engagent à ne pas diffuser les coordonnées des participants sans accord préalable des intéressés.

Contacts concours : concours.grainesdagro@supagro.inra.fr

Hélène DORCHE – Référente entrepreneuriat étudiant - 04 99 61 28 69

Pascal PENY – Responsable de l'incubateur AgroValo Méditerranée – 04 99 61 31 20

Annexe 1

Concours Graines d'Agro 10^{ème} Edition

Formulaire de présélection (à remplir directement)

1. Le-a porteur-se- de projet

➤ **Etat civil du porteur-se- de projet**

NOM : Prénom :
 Age :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Téléphone : Portable :
 E-mail institutionnel :
 E-mail personnel :

➤ **Expérience du-de la porteur-se de projet issu-e de Montpellier SupAgro**

• Situation actuelle

Statut actuel		Cursus suivi à Montpellier SupAgro (cocher une case L,M,I ou T et précisez la spécialité)				Année d'obtention du diplôme	Situation Professionnelle actuelle
		L	M	I	D		
Etudiant-e	Diplômé-e	Spécialité / nom de la formation :					

(L=licence, M=master, I=ingénieur, D=doctorant)

J'atteste sur l'honneur avoir été inscrit à Montpellier SupAgro (anciennement : Ensam, Ensia-Siarc, CEP de Florac) : oui non

Partenaires

- Compétences (acquises ou à développer) pour mener le projet (**5 lignes maximum**) :

➤ **Si le projet est réalisé en groupe**

L'Equipe projet				
NOM	Prénom	Cursus et niveau d'études	Situation actuelle	Compétences en rapport avec le projet

Préciser le Chef de projet désigné parmi les membres de l'équipe :

➤ **Acronyme du projet :**

➤ **Positionnement du projet :**

Thématique	Type d'activité					
	Création d'un nouveau produit/service	Création d'une entreprise	Réflexion-débat	Une initiative originale	Solution numérique	Autre (préciser)
Agronomie						
Agro-Alimentaire						
Agriculture						
Environnement						
Biotechnologie						
Développement durable						
Autre (préciser)						

➤ **Votre motivation (4 lignes maximum par réponse)**

- 1- Pourquoi participez-vous à ce concours ?
- 2- En quoi votre projet mérite-t-il d'être sélectionné ?
- 3- Quelles sont vos attentes de ce concours (prix, accompagnement, conseils, etc.)?

2. Votre projet :

Présentation générale : **1 PAGE MAXIMUM !**

Voici à titre d'exemples quelques critères pour vous aider dans votre rédaction :

Origine du projet, l'objet du projet, caractère innovant (originalité, créativité, nouveauté), ouverture sur l'international, contraintes qui impactent le projet (législation, verrou technologique, financement, ressource humaine, etc.).

3. Vos engagements

Je soussigné-e.....en tant que candidat-e au concours **Graines d'Agro** certifie l'exactitude des renseignements fournis dans le présent dossier.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur du concours et m'engage à respecter les conditions de participation indiquées.

Date et signature

Attention !

Le présent formulaire est à renvoyer **uniquement** sous **format PDF** en un seul fichier par mail à l'adresse : concours.grainesdagro@supagro.fr

Clôture des inscriptions **le 10 décembre 2018 à minuit.**

ANNEXE 2

Trame d'aide à la rédaction du dossier complet

(UNIQUEMENT pour les projets qui auront été présélectionnés)

Les points à traiter dans la rédaction de votre dossier :

- Intitulé du projet et Acronyme.
- Résumé (5 lignes, origines et objet du projet).
- Présentation de l'équipe projet, ses compétences, ses motivations.
- Décrire le projet (produit, service ou procédé), décrire son caractère innovant.
- Identifier le marché visé, les clients (cible principale et cible secondaire), expliquer comment amener ses cibles sur son produit.
- Les contraintes à prendre en compte d'ordre socio-économique, légal, ressources humaines, etc.
- Evaluer les besoins financiers et les sources de financement envisagées
- Plan de mise en œuvre (les différentes phases, planning, répartition des tâches, etc.) avec perspectives à court et moyen terme.
- Les retombées attendues sur le plan personnel, professionnel, socio-économique, etc.
- En annexe : - CV de chaque membre de l'équipe projet.
- Présentation des partenaires du projet (type de structure, régime juridique, domaines d'activités, apports attendus, engagement dans le projet...).

Important :

Le nombre de pages maximum autorisé, à respecter absolument, est de 8 hors annexes, 15 avec annexes. La date limite d'envoi des dossiers sous formats PDF est fixée au 27 janvier 2019 à minuit, uniquement à l'adresse :

concours.grainesdagro@supagro.fr

Conseil :

Pour vous aider voici quelques points de réflexion à porter sur votre projet :

- Mon projet est-il à la fois réalisable et ambitieux ?
- Quelles sont les perspectives d'évolution de mon projet/ produit / entreprise/association ?
- Quels sont les axes de développement futur ? Comment le valoriser ?
- Dois-je faire naître ce projet ?
- L'après Graines d'Agro ?

Vous pouvez utiliser la grille de Business model ci-dessous pour synthétiser votre modèle économique.

Partenaires

Grille de Business Model Canvas Alex Osterwalder

<p>8 PC- Partenaires clés <i>Ils aident à tirer parti du modèle car on ne peut pas faire toutes les activités, et on ne connaît pas toutes les ressources</i></p>	<p>7 AC - Activités clés dont on a besoin pour réussir</p>	<p>2 PV- Proposition de valeur Pour chaque segment il y a une PV spécifique de produits ou de services qui créent de la valeur pour la clientèle.</p>	<p>4 RC-Relations clients Type de relation à établir avec la clientèle pour le toucher et le faire revenir</p>	<p>1 SC-Segments de clientèle Toutes les personnes pour lesquelles vous créez de la valeur des utilisateurs aux clients qui paient</p>
	<p>6 RC - Ressources clés les actifs indispensables au modèle d'entreprise</p>		<p>3 CX-Canaux de distributions Points de contact servant à délivrer la valeur</p>	
<p>9 SC - Structure de coûts Ce que ça coûte</p>		<p>5 Flux de revenus Ce que ça rapporte</p>		